



PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2022 - 2026

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT

SEPTEMBRE 2021

**PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION
DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2022 - 2026**

Table des matières

- Plan financier et planification des investissements pour la période 2022 – 2026
 - Message du Gouvernement au Parlement..... 1
- Plan financier 2022 – 2026..... 19
- Planification des investissements 2022 – 2026 23

**PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION
DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2022-2026
(1^{ère} partie)**

Delémont, le 31 août 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Député.e.s,

Conformément aux articles 18, 19 et 20 de la loi sur les finances cantonales (RSJU 611), le Gouvernement soumet à votre approbation le plan financier et la planification des investissements pour la période 2022-2026.

Ces deux projections financières sont coordonnées avec les axes stratégiques présentés dans le programme de législature 2021-2025 du Gouvernement. Le décalage d'une année entre la planification financière (2022-2026) et le programme de législature (2021-2025) s'explique par le fait que les ressources financières allouées dans le budget 2026 seront définies en 2025.

Le plan financier n'est pas à percevoir comme une approche purement comptable mais comme une base de référence pour la lisibilité de l'action de l'Etat et le débat politique. Les indications chiffrées

présentées ci-après sont basées sur les évolutions attendues pour les années à venir, ainsi perçues à un instant donné. Eu égard au contexte d'incertitude extrêmement important, ces différentes appréciations peuvent évoluer de manière favorable ou non dans des délais très courts.

Le message en lien avec l'approbation du plan financier est composée de deux parties.

- a) Le présent document intègre les projections du compte de résultats, la planification des investissements et l'appréciation de l'évolution financière. Le contenu pourra ainsi être examiné en commission, pour chaque département, au même moment que le budget 2022.
- b) Ces appréciations financières seront complétées par un message permettant de valider la démarche pour retrouver l'équilibre budgétaire au plus tard dès 2026. L'arrêté d'approbation du plan financier accompagnera cette deuxième étape.

1. Le rôle et la méthode utilisée pour l'élaboration du plan financier

Le plan financier constitue un des principaux outils de direction stratégique. Il permet de traduire en prévisions financières la vision et la volonté de l'Etat sous la forme d'objectifs politiques, tout en appréciant les contraintes et les principes financiers arrêtés dans la loi sur les finances cantonales.

Le plan financier indique, avec un niveau de précision moindre que le budget, les

tendances fortes des charges, des revenus, du degré d'autofinancement et de l'endettement.

Le plan financier est actualisé régulièrement avec le soutien des unités responsables. L'évolution des tendances pour les principales rubriques se base sur les dernières données du budget 2022 qui est présenté en parallèle.

Comme le plan financier est établi au travers d'appréciations qui se fondent sur des éléments appréciés à un moment donné, il importe de mentionner le contexte

2. Le contexte économique et financier

D'une manière générale et plus particulièrement depuis la crise financière de 2008, les instituts bancaires et conjoncturels limitent très largement leurs prévisions à la seule année qui s'annonce. Les prévisions à deux ou à cinq ans n'existent plus, car leur degré de fiabilité a considérablement diminué.

Au niveau international

Au-delà de la traditionnelle évolution économique, à court et moyen termes, c'est incontestablement l'évolution de l'impact de la pandémie qui dictera l'évolution générale.

L'incertitude constatée aux précédents plans financiers s'est encore accentuée. La récente politique redistributive des Etats, accompagnée d'une politique monétaire toujours très accommodante des banques centrales, a soutenu et continue de soutenir l'activité économique et financière. L'inflation opère un retour après presque 30 ans de stabilité des prix. Il est encore trop tôt pour apprécier si le phénomène est ponctuel (rupture des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie, la construction), temporaire ou durable (excès de la demande et/ou limitation de l'offre).

Au rythme de l'accélération attendue de la lutte contre les changements climatiques, des adaptations de nos économies peuvent être attendues à moyen terme.

Au niveau national

Dans ce contexte, bien que très connecté au monde qui l'entoure, à nouveau, notre pays s'en sort relativement bien voire mieux en comparaison internationale, notamment en termes de reprise économique, d'emploi, de résultats des entreprises ou encore de finances publiques.

En matière de finances publiques, la crise actuelle a largement sollicité le soutien de la Confédération, qui tôt ou tard, pourrait

économique et les principales hypothèses ainsi retenues.

répercuter tout ou partie des conséquences au niveau des collectivités cantonales et communales ainsi que sur les citoyen.ne.s.

Au niveau cantonal

Comme au niveau international ou national, le développement de l'économie jurassienne et de l'emploi demeure également la question centrale. Seule la création de valeur permet de financer durablement les besoins tant individuels que collectifs.

Le niveau d'incertitude reste actuellement très élevé pour l'économie régionale aux savoir-faire très spécifiques. L'attractivité fiscale cantonale a progressé suite aux douze diminutions linéaires de 1% pour les personnes physiques et à la mise en place du projet RFFA pour les personnes morales.

Les différentes mesures fiscales représentent une des explications à l'amélioration de l'indice relatif au revenu disponible actualisé récemment par Crédit Suisse. Entre les deux études réalisées en 2016 et 2021, le canton du Jura a progressé de la dix-huitième à la cinquième place au niveau suisse (dont la première au niveau romand). Il est escompté un retour sur investissement qui reste une des clés du rétablissement de l'équilibre financier des collectivités publiques, canton compris.

Il peut également être attendu que les soutiens uniques versés en 2020 et 2021 aux différents secteurs de l'économie au sens large accompagnent une reprise soutenue de la conjoncture.

Suite à la bonne évolution économique observée par le passée (jusqu'en 2019), notre canton a quitté la dernière place en matière d'indice des ressources au niveau de la péréquation financière fédérale. Il reste néanmoins financièrement très dépendant

de cette manne fédérale, dont le versement 2022 diminue de plus de 7 millions de francs. Une amélioration sensible est attendue dès 2024.

La participation au résultat de la Banque nationale a pris encore plus d'importance avec la nouvelle convention qui peut porter à six parts annuelles le versement pour un exercice. Un retournement de situation constitue un risque potentiel majeur. Le cumul des risques évoqués en termes de revenus l'est encore plus. Du côté des charges, les derniers exercices et le présent plan financier confirment leur maîtrise.

Suite au vote favorable des Prévôtoises et Prévôtois, le transfert et l'accueil de la ville de Moutier sera mis en œuvre durant la législature. Il sera tenu compte de ce projet prioritaire lors de l'actualisation de la planification financière.

3. Les paramètres et les hypothèses du plan financier

Les principaux paramètres et hypothèses à l'établissement du plan financier sont présentés ci-après par thème et par nature de comptes.

- **OPTI-MA**

La mesure 125 prendra fin dans les délais autorisés à savoir dès 2024. La péjoration financière s'élève à 4,6 millions.

- **Transfert et intégration de la ville de Moutier**

Comme annoncé au chapitre 2, hormis le poste de travail chargé de coordonner les activités en vue du transfert et de l'intégration de la ville de Moutier, les autres charges et revenus ne sont pas suffisamment précis, à ce jour, pour être inclus.

- **Charges de personnel (rubrique 30)**

De nombreux montants demeurent constants sur la période (ex : personnel administratif, formation annuelle standard, jetons de commissions). Un taux annuel moyen global a été utilisé pour en estimer l'évolution sur la période.

Pour les traitements, ce taux annuel moyen est de + 1,17% pour le personnel administratif et de + 1,24% pour le personnel enseignant. La différence porte sur l'objectif de réduire les heures supplémentaires au sein de l'administration.

Les taux annuels de progression des charges sociales s'échelonnent entre + 0,67% et + 1,20% selon les informations disponibles, leur nature, l'année et leurs traitements auxquels elles se rattachent.

Les taux globaux de variation des traitements tiennent compte de multiples effets moyens sur la période.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- annuités (1,30 %),
- renchérissement (0,50%),
- rajeunissement du personnel (- 0,38%),
- vacances de postes (- 0,32%),
- caisse de pension (0,15% ; montant de coordination et « vieillissement »).

Comme le demande la motion 1353, la réalisation de la réduction de l'effectif administratif de 3% est intégrée jusqu'en 2025. L'ensemble de ces éléments explique que le taux annuel final moyen de progression des charges de personnel sur la période est de + 0,85%.

- **Biens, services et autres charges d'exploitation (rubrique 31)**

Les effets de la crise sanitaire ont très largement influencé cette rubrique, en nette diminution en 2020. Il pourrait y avoir, ici ou là, un effet rattrapage pour certaines prestations ou activités. Toutefois, les habitudes de travail, de collaboration avec les spécialistes externes et de déplacement ont également été modifiées (visio-conférences, télétravail).

Il y a pourtant certaines tendances lourdes et d'autres charges obligatoires. La période est marquée par une progression de la maintenance informatique selon les projets connus (ex : plan numérique à l'école) et la prise en compte des mesures d'assainissement pour le fonds des déchets (+ 0,9 mio en 2025 et + 3,2 mio en 2026) en fonction du calendrier actuel et du recours ou pas à des mandataires extérieurs. Certaines charges absolument liées comme les frais de détentions présentent également des variations annuelles importantes.

- **Amortissements (rubriques 33 et 3660)**

Les taux d'amortissement, applicables à la valeur d'acquisition, sont classés selon les catégories suivantes :

Catégories	Taux d'amortissement	Durée de vie en années
Terrains non bâtis	2.5%	40
Ouvrages de génie civil	2.5%	40
Terrains bâtis	3.0%	33
Mobilier	10.0%	10
Véhicules	12.5%	8
Informatique (hardware et software)	25.0%	4
Machines, mobilier, véhicules, informatique	20.0%	5
Subventions d'investissements	2.5-10.0%	10-40

Ces taux ont été appliqués aux dépenses prévues par le plan financier des investissements. Les charges d'amortissement s'inscrivent dans une tendance à nouveau à la hausse passant progressivement de 30,9 millions en 2022 à 34,1 millions de francs en 2026. Elles reflètent le renforcement de l'effort d'investissement par rapport à la période précédente (cf. chapitre 5).

- **Charges financières (rubrique 34)**

Eu égard à la structure actuelle de la dette jusqu'en 2030, la variation possible en lien avec une augmentation ou une diminution des taux d'intérêts est minime. Il a été tenu compte d'une légère augmentation des charges financières qui est liée aux insuffisances de financement.

Les renouvellements et les nouvelles dettes s'opèreraient à un taux moyen de 0,5%. Les taux négatifs perdureront sur les excédents de liquidités nécessaires au fonctionnement de l'Etat.

- **Attributions aux fonds et financements spéciaux (rubrique 35)**

Comme ces dernières années, l'équilibre entre les attributions et les prélèvements portant sur les fonds et les financements spéciaux est recherché, en particulier lorsque la fortune de ceux-ci devient limitée. La principale variation découle de la prise en compte via cette rubrique 35 de l'entrée en vigueur du Fonds cantonal en faveur du

climat (motion 1256). Les recettes de 3 millions affectées à ce nouveau fonds impliquent de trouver un montant équivalent pour financer les autres prestations de l'Etat.

- **Charges de transfert (rubrique 36)**

Historiquement, ce groupe de charges est le plus important et comporte les augmentations annuelles les plus dynamiques (+ 3-5% / an). Les principaux domaines concernés sont la santé, le social, la formation et les transports. Leur maîtrise a toujours représenté un des principaux défis. Entre 2022 et 2026, l'augmentation annuelle moyenne est limitée à + 1,7%. Il y a donc une tendance à la stabilisation, mais à un haut niveau de charges.

Pour la santé, les activités hospitalières restent en progression entre un million et un million et demi par année (+1% à 1,5%). De même, le financement des soins affiche une augmentation d'un million par année.

Pour le social, l'augmentation annuelle moyenne en matière de besoins, notamment pour les subsides pour la réduction des primes d'assurance-maladie, les institutions sociales et l'asile se monte à + 4,3 millions (+ 2,1%).

- **Revenus fiscaux (rubrique 40)**

La poursuite des réformes fiscales en faveur des personnes physiques et morales implique d'importants manques à gagner supplémentaires en 2022 et 2024 pour l'Etat. A ce facteur s'ajoutent les différents risques et opportunités en lien avec l'environnement économique, sanitaire et démographique.

En parallèle à ces adaptations de barèmes, il est projeté une augmentation annuelle moyenne des bases imposables pour les personnes physiques et morales de respectivement 2,3% et de 5%.

Aux réformes fiscales, s'ajoutera la réforme de la taxe véhicules, qui entrerait en vigueur dès 2023. Elle impliquera également, pour sa part, des manques à gagner.

Ces adaptations expliquent la raison pour laquelle le niveau projeté en 2026 des revenus fiscaux resterait inférieur d'environ 2 millions à sa valeur de l'année 2019, année d'avant la crise sanitaire et l'entrée en vigueur de la réforme RFFA.

Globalement, la progression de la rubrique 40 entre 2022 et 2026 est de 24,4 millions ou + 7,3% sur la période. L'augmentation annuelle moyenne est de + 1,8%.

- **Revenus régaliens et de concessions (rubrique 41)**

La dernière modification de la convention de redistribution aux cantons d'une partie du résultat de la Banque nationale suisse peut désormais, si les conditions sont remplies, atteindre jusqu'à six parts annuelles. La réserve constituée le permet actuellement très largement. En fonction de la variation de valeur des principales devises, la BNS peut rapidement devoir compenser de lourdes pertes. L'institut n'a jamais caché son intention d'utiliser son résultat premièrement à la défense de sa politique monétaire. Le niveau de risque est élevé. Un changement de politique ou de loi ne peut donc pas être exclu. La valeur maximale de six parts (34,3 mios) a été retenue sur l'ensemble de la période.

- **Taxes (rubrique 42)**

Une progression annuelle de + 0,6% en moyenne est projetée pour les émoluments, les remboursements, les écolages et les taxes de cours.

- **Revenus de transfert (rubrique 46)**

Il s'agit de recettes en provenance de la Confédération et des communes en faveur de prestations réalisées ou d'aides financières accordées par l'Etat.

La principale variation concerne la péréquation financière fédérale, dont la volatilité des montants annuels est bien connue. Le système a fait l'objet d'une importante réforme politique en 2019 déployant tous ses effets (défavorables) dès 2022. En effet, après la baisse de 2022 (- 7 mios), la diminution se prolongerait de manière moindre en 2023 (- 2 mios). Par la suite, la progression des versements pourrait reprendre (+ 4 à + 5 mios).

Comme pour son pendant à la rubrique 36, la fin en 2023 des effets de la mesure Optima 125 pèse ici pour 2,7 millions et modère l'évolution de la participation des communes à la répartition des charges.

La progression de la part cantonale à l'IFD est attendue à + 4,5% ou 1 million de francs par année. L'impôt anticipé (+ 1,9% / an) progresserait également selon les projections fédérales reçues.

- **Subventions à redistribuer (rubrique 47)**

Cette rubrique s'avère neutre pour le budget de l'Etat mais elle l'est moins pour les exploitations agricoles jurassiennes. D'une manière générale, l'enveloppe fédérale quadriennale globale devrait être en très légère amélioration (+ 0,25% / an).

- **Produits extraordinaires (rubrique 48)**

Aucune dissolution du solde de la réserve pour politique budgétaire (2,3 mios) n'est envisagée à ce stade.

4. Les principales incertitudes

Comme tout plan financier se construit sur des hypothèses, il en résulte naturellement des incertitudes ou des événements qui pourraient s'avérer financièrement plus favorables ou pas.

La structure actuelle de la dette cantonale limite actuellement le risque lié à une hausse rapide des taux d'intérêt.

Les principales incertitudes aux effets financiers positifs ou négatifs jusqu'en 2026 sont :

- l'évolution sanitaire et conjoncturelle, donc fiscale nécessaire pour atteindre l'équilibre financier sur la durée. Le retour sur investissement de la réforme fiscale pour entreprises ou encore les effets favorables liés aux soutiens réalisés par l'Etat dans le cadre des cas de rigueur pourrait être plus important et plus rapide que prévu. D'autres réformes au niveau fédéral suite à un accord par exemple sur la fiscalité minimale des multinationales au niveau mondial pourrait également avoir un impact ;
- indirectement lié à cette même fiscalité, la détermination des conséquents montants péréquatifs fédéraux qui dépend de l'évolution fiscale cantonale par rapport à la moyenne suisse. Cette dernière s'avère évolutive à la fois dans un contexte de concurrence fiscale intercantonale et internationale mais également dans un contexte financier difficile pour certaines collectivités publiques comme notre canton ;
- la redistribution de la part au bénéfice de la BNS aux cantons et à la Confédération pourrait s'avérer moins importante que prévue ;
- possible recours à la réserve pour politique budgétaire suite à un moindre prélèvement nécessaire dans les comptes 2021 ;
- l'éventuelle volonté ou nécessité de lancer des adaptations législatives au niveau fédéral, dont les conséquences impacteraient également les cantons, voire les communes ;
- finalement et cela s'avère important, une actualisation de la planification financière sera réalisée pour tenir compte de l'accueil de la ville de Moutier.

5. La planification des investissements 2022-2026

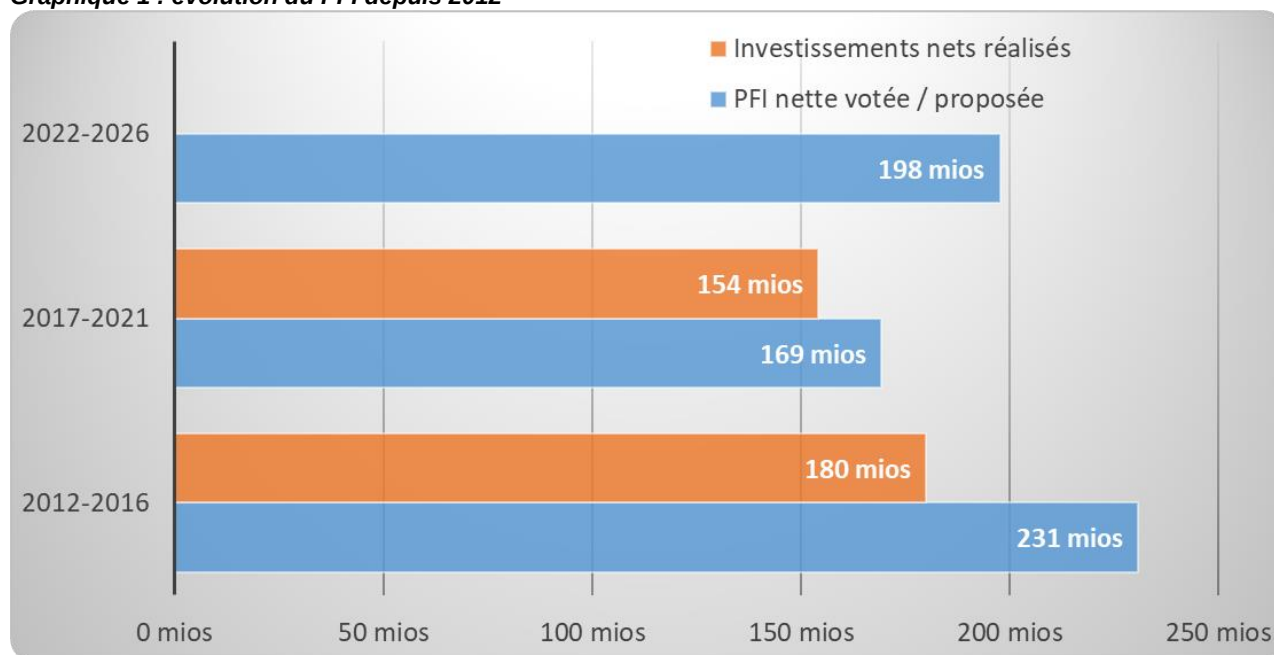
La planification des investissements est une préparation à la décision et, de ce fait, elle exerce une influence déterminante sur le pilotage de l'Etat. Elle n'a pourtant qu'une valeur indicative et elle ne donne ainsi aucun droit à l'obtention de crédits ou d'allocations budgétaires (sous réserve de crédits déjà engagés).

La planification des investissements a été élaborée selon une approche précise et orientée par projet. Elle prévoit des réalisations en fonction des ressources allouées, ainsi que des degrés de priorité, voire d'urgence. Les enveloppes financières

par secteur doivent être considérées comme les lignes directrices de la politique d'investissement de l'Etat. Cette planification devient ainsi le cadre de référence autour duquel s'articuleront l'action financière de l'Etat et l'élaboration des budgets en matière d'investissement.

La planification des projets réalisée pour la période 2022 à 2026 débouche sur des investissements nets de 197,6 millions de francs, ce qui représente un montant annuel moyen de 39,5 millions de francs.

Graphique 1 : évolution du PFI depuis 2012



(Pour l'année 2021, le montant inscrit au budget sert de base de référence. En fonction des comptes 2021 effectifs, le montant de 154 mios devra être actualisé).

La procédure pour établir la PFI 2022-2026 a été engagée durant le 1^{er} trimestre 2020. Les unités administratives ont indiqué les différents projets d'investissement connus et/ou envisagés pour les prochaines périodes. Sur cette base, le Gouvernement a retenu les objets prioritaires pour les années futures.

Il faut noter que les investissements liés à l'arrivée de la ville de Moutier dans le canton du Jura n'ont pas pu être pris en considération dans ce montant, ceux-ci n'étant pas connus au moment de finaliser la planification. Un volet financier devra être développé dans la préparation du dossier de Moutier incluant les incidences sur les prochains budgets tant pour le

fonctionnement que pour les investissements.

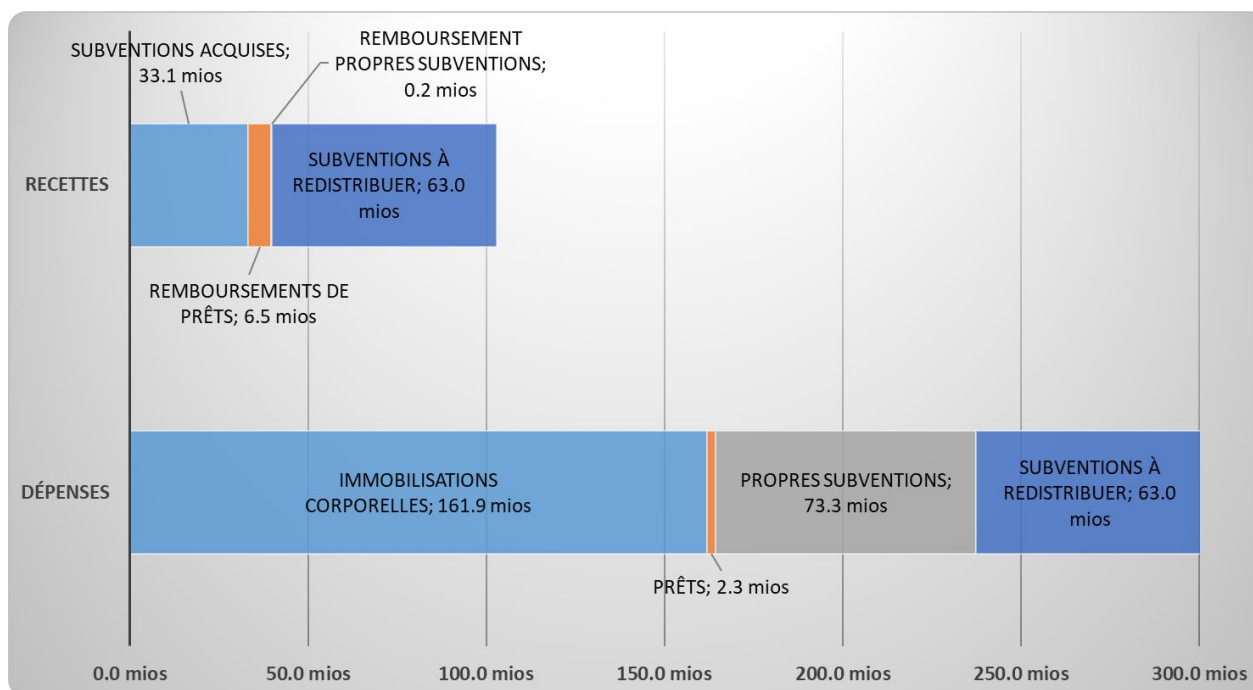
Comparativement à la dernière période de planification, le volume d'investissement est plus important. Compte tenu des besoins actuels, le Gouvernement estime qu'il est nécessaire afin de permettre la réalisation des ambitions cantonales et des différentes politiques sectorielles. Le Gouvernement n'a pas voulu confier à des tiers la réalisation d'investissement pour des besoins cantonaux. A terme, ce mode de financement coûte plus cher et est également plus complexe à mettre en place.

Le Gouvernement s'est naturellement interrogé sur la capacité de l'Etat à financer un tel volume d'investissement. Actuellement sur la base du plan financier présenté, le mécanisme de frein à l'endettement n'est pas respecté sur l'ensemble de la période. Des mesures financières seront nécessaires afin d'atteindre un retour à l'équilibre du compte de résultats, au plus tard pour la fin de cette période de planification. Si lors de l'adoption des prochains budgets, il n'y a pas de perspectives d'atteindre cet objectif, ce volume d'investissement devrait être apprécié par rapport au mécanisme du frein à l'endettement. Le cas échéant, cela pourrait conduire à ralentir, voir stopper certains projets ainsi envisagés. Ces restrictions en matière de développement de projets d'investissement s'avèreraient extrêmes dans le scénario où une année devrait malheureusement débuter sans budget accepté.

Le Prof. Nils Soguel de l'IDHEAP, consulté par le Gouvernement sur le volume d'investissement pouvant être retenu sans mettre en péril les finances cantonales, a confirmé que, pour autant que l'équilibre du compte de résultats soit atteint, qu'un volume annuel d'investissement de 40 millions de francs est possible pour le canton du Jura.

Il faut noter que l'expérience des deux dernières années de planification montre une sous-utilisation des PFI votés (9% pour les années 2017-2021 et 22% pour 2012-2016). Cela provient essentiellement de projets d'importance n'ayant pas pu avancer aussi rapidement qu'escompté.

Graphique 2: répartition des investissements par nature



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 300,4 millions de francs pour des recettes de 102,8 millions.

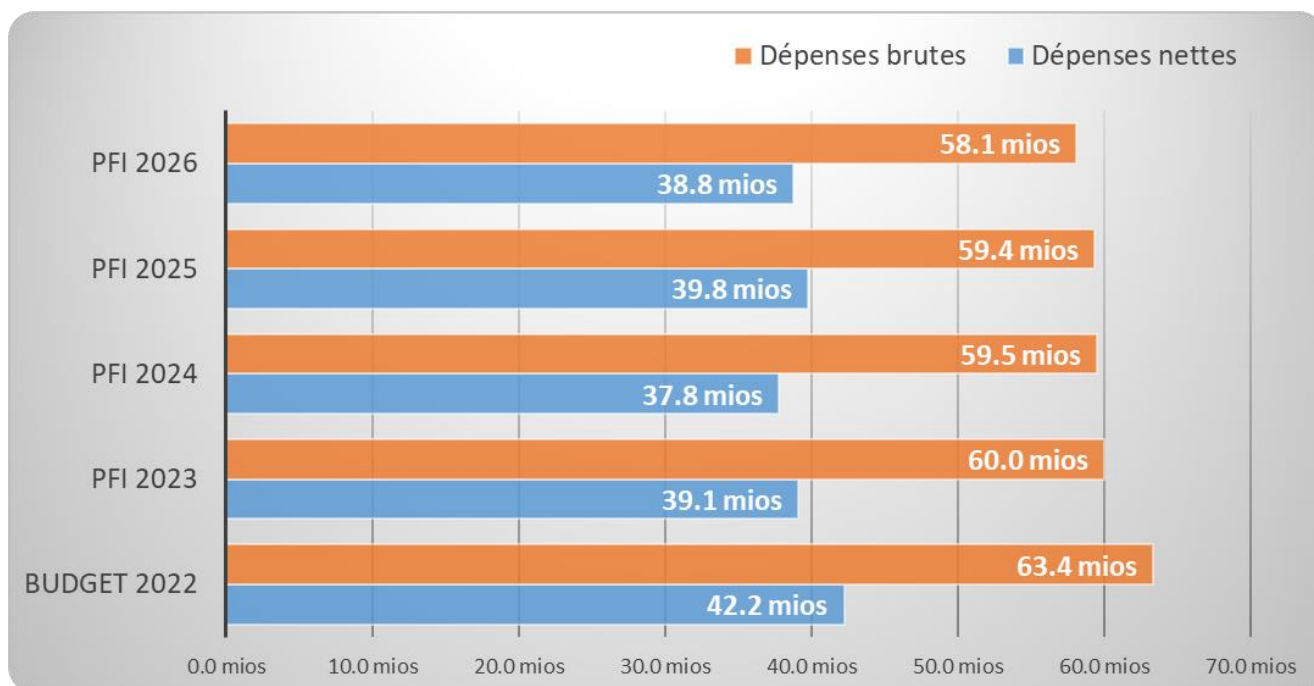
Plus de la moitié des dépenses d'investissement (161,9 mios / 53,9%) est consacrée aux immobilisations corporelles de l'Etat. Dans ce poste, une grande partie est consacrée au patrimoine immobilier ainsi qu'à l'informatisation (notamment pour des

projets de numérisation, digitalisation et pour le plan d'action numérique de la formation).

Un montant conséquent (73,3 mios / 24,4%) est consacré au subventionnement et au financement des investissements de tiers.

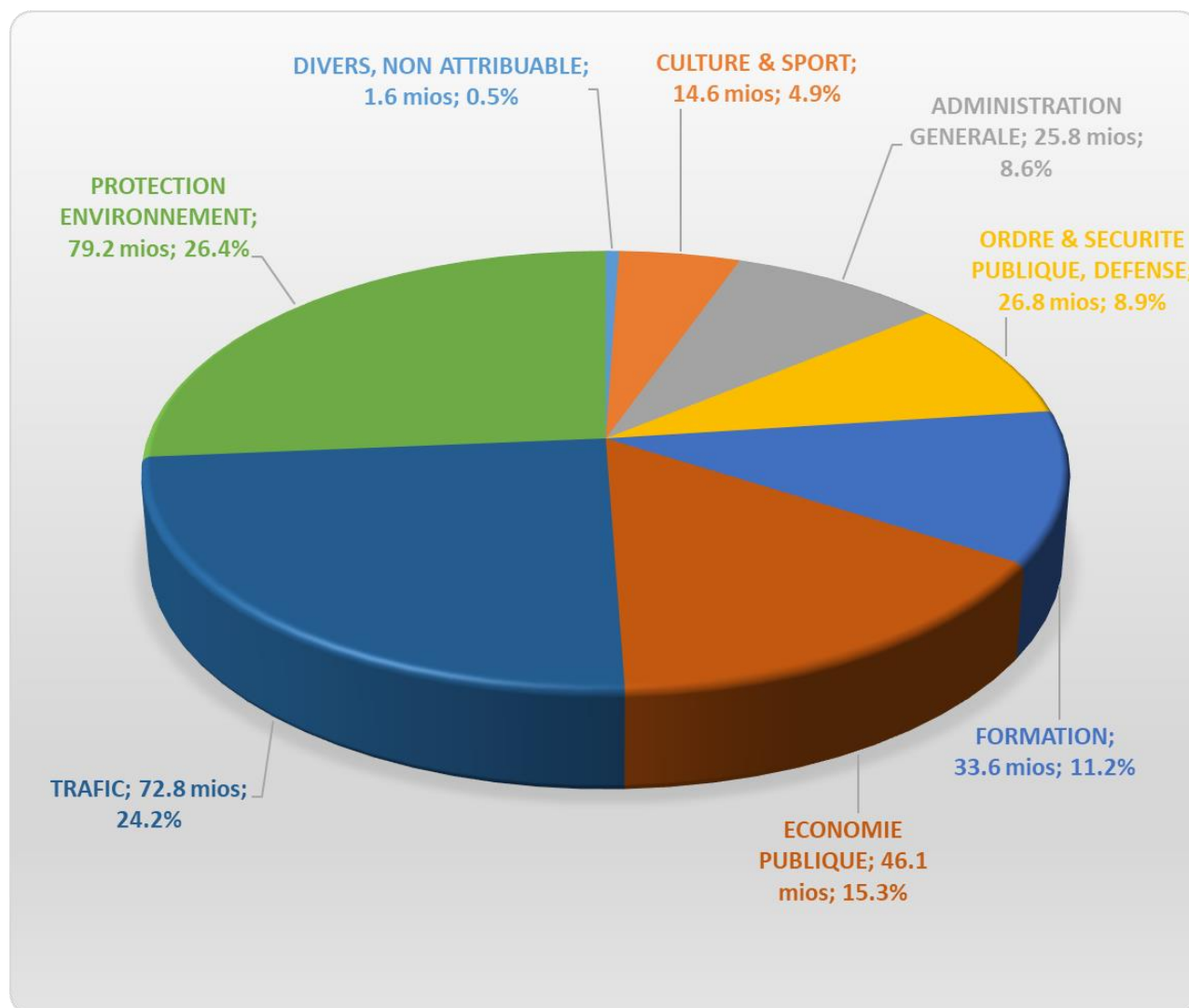
S'agissant des recettes, le financement de tiers aux propres investissements cantonaux (33,1 mios / 32,2 %) provient principalement de la Confédération.

Graphique 3 : répartition des investissements par année



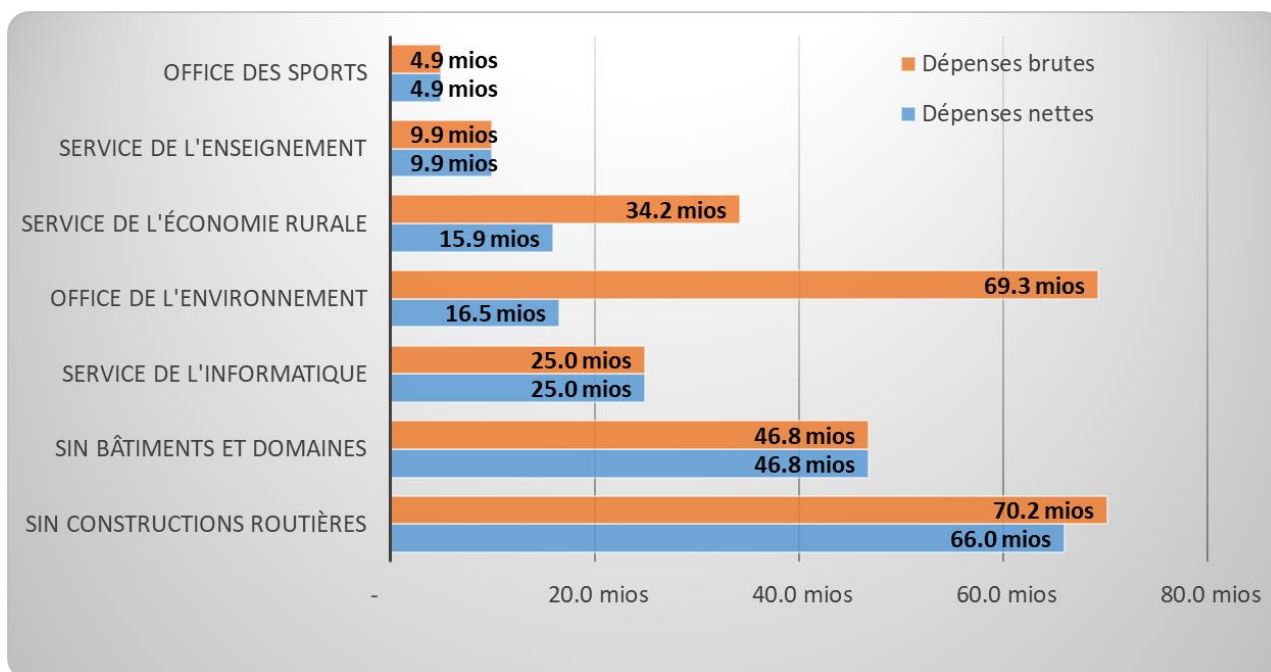
La répartition sur les années est assez équilibrée. L'investissement net s'établit pour chaque année aux alentours des 40 millions de francs.

Graphique 4 : répartition des dépenses d'investissement par secteur



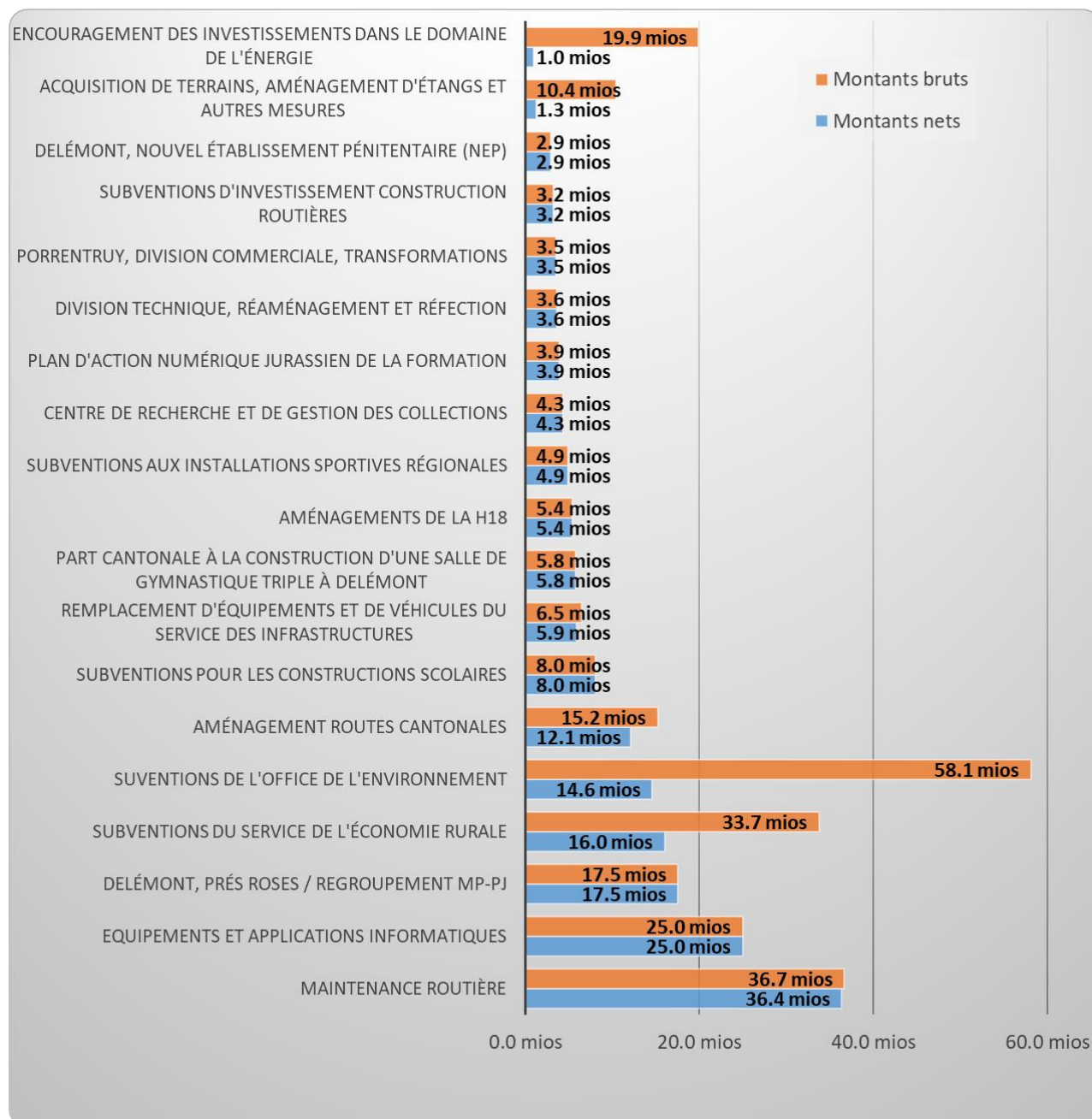
Plus des trois quarts des dépenses d'investissement sont consacrés à quatre domaines soit : la protection de l'environnement (79,2 mios / 26,4%), au trafic (72,8 mios / 24,2%), à l'économie publique (46,1 mios / 15,3%) et à la formation (33,6 mios / 11,2%).

Graphique 5 : répartition des investissements par unité administrative



Ces 7 unités concentrent plus de 93% des dépenses nettes d'investissement.

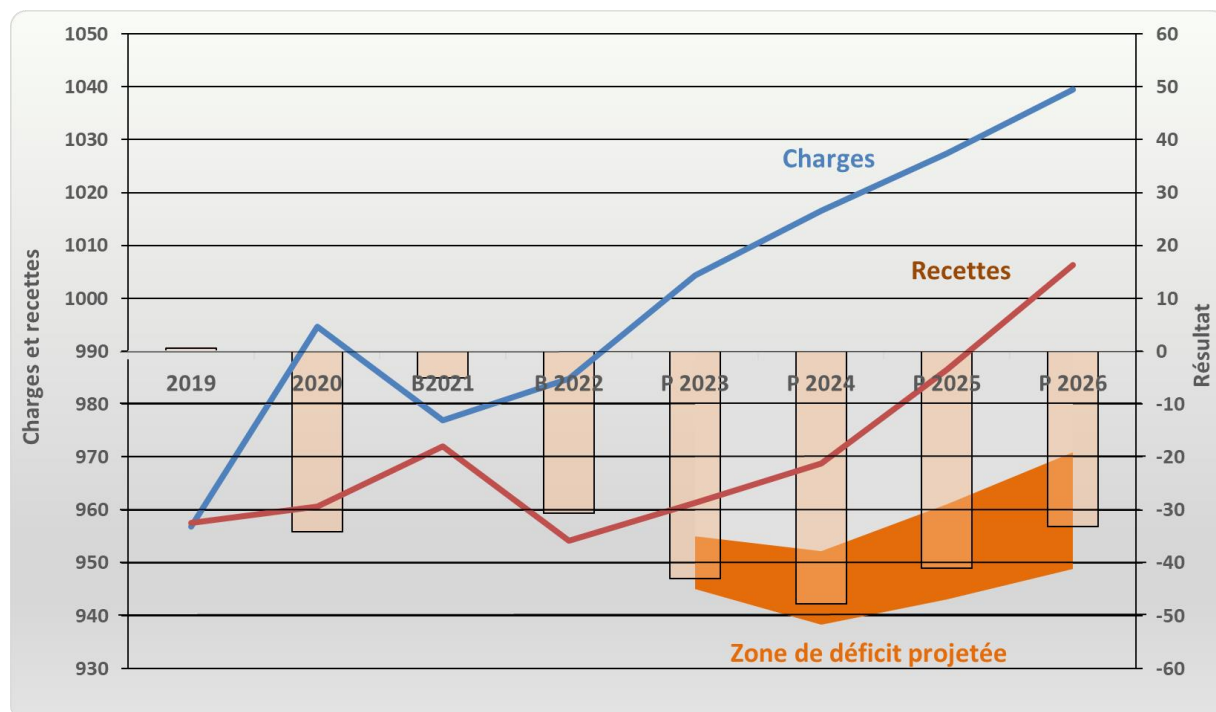
Graphique 6 : investissements les plus importants



Ces 19 éléments représentent plus de 88% des montants nets.

6. Les résultats du plan financier

Graphique 7 : Evolution du déficit, des charges et des recettes) en millions de francs



Les chiffres communiqués méritent d'être appréciés avec une certaine marge d'erreur inéluctable à un tel exercice. Il convient ainsi de retenir en premier lieu les principales tendances et une zone de déficits projetée. Pour faciliter la lecture et l'appréciation, les indicateurs sont, pour leur part, exprimés sur la base des chiffres les plus probables et non sous forme de fourchette.

a) Tendances

Sur la base de l'évolution envisagée dans les différentes politiques sectorielles, il convient de s'attendre à une croissance maîtrisée des charges.

Comme indiqué dans les hypothèses, la progression des charges s'explique principalement par rapport aux aides financières (charges de transfert) dont la marge de manœuvre à court terme s'avère limitée.

La tendance des recettes est essentiellement à l'origine du défi financier

qui se présente pour les prochaines années. Alors qu'une reprise économique est attendue dès 2022 à un niveau comparable à 2019, les recettes demeurent à un niveau semblable entre ces deux périodes, au contraire des charges. L'absence de recettes supplémentaires à conjoncture comparable explique la présence rapide de déficits très importants. Même si les charges structurelles ont progressé uniquement de l'ordre de 1% ou de 10 millions par année entre 2019 et 2022, l'absence de recettes supplémentaires explique l'augmentation du déficit de 30 millions durant cette période.

b) Zone de déficit

Le résultat le plus bas est attendu pour 2024 avec un déficit maximal possible de l'ordre de 50 millions suite à des manques à gagner supplémentaires projetés à cette période. Par la suite, il n'est plus anticipé de changements structurels importants dans les recettes. Le déficit devrait ainsi

reculer tout en restant à un niveau lourdement déficitaire.

Avec la part des incertitudes et donc une fourchette de déficit qui augmente au rythme des années, le déficit 2026 est attendu à ce jour entre 20 et 40 millions autrement dit à 30 millions avec une marge de +/- 10 millions.

c) Indicateurs

Les montants qui paraissent précis ne doivent pas occulter le fait qu'il s'agit toujours d'une projection.

Ainsi, fort des hypothèses mentionnées précédemment, le plan financier fait apparaître des résultats d'exploitation fortement déficitaires, de l'ordre de 30,7 à 47,8 millions de francs.

Le Gouvernement confirme sa volonté, en une telle période, de viser en moyenne un niveau d'investissement de 40 millions par année par rapport aux objectifs de la présente législature.

Le degré d'autofinancement négatif mentionné dans le tableau à une signification toute particulière. Le signe négatif indique que la dette augmentera pour financer des dépenses courantes et non seulement pour investir.

La dette pourrait dépasser les 600 millions en 2026. Historiquement, la dette brute la plus élevée, telle définie à ce jour, se chiffrait à 542 millions en 2000. A

l'époque, ces emprunts coûtaient 20,6 millions en intérêts et représentaient trois fois les recettes fiscales déterminantes. Pour 2026, les charges d'intérêts sont projetées à 5,2 millions et la dette ne dépasserait pas deux fois les recettes fiscales.

Même si le poids de la dette a été plus lourd en 2000 qu'il ne pourrait l'être en 2026, il doit être apprécié, à ce jour, par le respect du mécanisme du frein à l'endettement.

Deux valeurs limites définies dans le cadre du frein à l'endettement seraient toutefois dépassées :

- la dette dépasserait le 150% des recettes fiscales (sans la taxe des véhicules) dès 2022.;
- le découvert (fortune négative) est attendu dès 2023.

Le dépassement d'une de ces deux valeurs suffit à augmenter le taux d'autofinancement minimum exigé dès 2022 à 100% au lieu de 80%.

Le mécanisme du frein à l'endettement ne sera pas respecté par rapport aux projections ainsi établies à ce jour.

L'ensemble de ces valeurs est présenté au tableau suivant :

Tableau 1 : principaux indicateurs

Chiffres exprimés en millions de francs
(sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026
Charges	984.9	1'004.3	1'016.5	1'027.4	1'039.5
Revenus	954.2	961.4	968.7	986.4	1'006.4
Résultat structurel (- = déficit)	-30.7	-42.9	-47.8	-41.0	-33.1
Investissements nets projetés	42.2	39.1	37.8	39.8	38.8
Degré d'autofinancement (selon LFIN, minimum de 80%)	0.6%	-28.2%	-39.8%	-19.0%	2.5%
Dette brute planifiée	458.4	503.9	552.7	595.9	631.6
Ratio endettement/recettes fiscales (sans taxe véhicules;)	151.2%	162.5%	176.8%	185.8%	192.1%
Fortune (- = découvert)	9.4	-28.6	-72.1	-108.6	-139.3

7. Appréciation de la situation

Les baisses cumulées des recettes, liées tant à des projets stratégiques cantonaux (par exemple la réforme fiscale, le fonds climat ou la taxe des véhicules) que fédéraux (la péréquation financière entre cantons), modifient de manière importante la situation financière de l'Etat au cours des prochaines années. Les parts supplémentaires attendues de la BNS permettent de conserver le niveau global de recettes.

L'impact financier global de la pandémie se répercute avant tout sous forme d'une réduction de la fortune et d'une augmentation la dette. Pour les budgets à venir, elle privera également les disponibilités de la réserve pour politique budgétaire qui seront effectivement utilisées au bouclage 2021. Elle a eu également pour conséquence de reporter la croissance attendue en matière d'assiette fiscale.

La stagnation des recettes ainsi constatée implique une rapide augmentation du déficit au rythme d'une croissance, même modeste, des charges.

Une évolution des revenus plus favorable qu'escomptée, et donc un déficit ordinaire moins élevé que planifié, pourraient ainsi, à terme, être envisagés. Le Gouvernement entend toutefois se montrer prudent dans ses projections.

Le mécanisme du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution n'est pas conçu pour une situation prolongée de déficits d'une telle importance. Le taux minimum qui serait de 100% ne pourra donc pas être respecté durant la législature.

Le Gouvernement a maintenu sa volonté de réaliser un programme d'investissement limité à 40 millions par

année pour ne pas altérer le développement du canton.

Ces investissements seront certes financés intégralement par la dette.

Même si les charges d'intérêts restent supportables, la croissance de la dette devra être freinée en évitant avant tout, en dehors d'une crise, d'emprunter pour les charges courantes (taux d'autofinancement négatif).

Face aux tendances du plan financier et au niveau d'investissement visé, un retour à l'équilibre financier s'avère nécessaire pour poursuivre durablement le développement du canton.

Usuellement, il convient de compter trois à quatre ans entre le moment où les décisions sont prises pour des adaptations législatives et les premiers effets financiers des mesures possibles.

Des mesures concertées avec le Parlement sont à entreprendre dès à présent pour viser l'équilibre budgétaire au plus tard dès 2026.

La seconde partie du plan financier sera prochainement transmise au Parlement pour valider les contours de la démarche. Les débats seront menés en parallèle à l'adoption du budget 2022.

Dans l'intervalle, des mesures transitoires sont recherchées pour permettre de continuer à investir.

L'absence d'un budget validé suffisamment tôt dans l'année par l'organe compétent pourrait fortement limiter la réalisation de projets et de nouvelles prestations.

8. Conclusion

Le plan financier et la planification détaillée des investissements pour la période 2022-2026 ont été conçus en tenant compte de perspectives financières incertaines et fragiles.

Eu égard à la situation particulière liée à la pandémie de la COVID-19 et les investissements nécessaires, le Gouvernement a décidé de fixer l'enveloppe annuelle moyenne des investissements à 40 millions. Il s'est montré restrictif dans ces choix.

Les principaux projets sont attendus dans les domaines de l'environnement (nature, énergie), de l'immobilier, des routes, de l'informatique (numérisation, digitalisation), de l'enseignement (écoles, plan d'action numérique dans les écoles), de la culture (dont patrimoine), des sports et de l'économie (dont agriculture), cela en parfaite coordination avec le programme de législation.

Les tendances du compte de résultats explicitent, qu'en l'état, il sera peu probable de respecter le taux minimum du degré d'autofinancement de 100%.

La réalisation du projet ainsi attendue ne pourra être menée à bien qu'en bénéficiant d'un budget accepté à temps par l'autorité compétente.

Le mécanisme du frein à l'endettement ne permet en effet une seule dérogation de la compétence du Parlement. Une seconde exception consécutive nécessite l'aval du peuple.

En conséquence, en collaboration avec le Parlement, le Gouvernement a retenu la

mise en place de mesures permettant de retrouver l'équilibre en 2026.

Des mesures complémentaires transitoires devront également être recherchées pour la période 2022 -2026.

La situation financière délicate requiert des efforts au cours des prochaines années, au niveau des recettes, des charges et de la priorisation des projets envisagés.

Notre canton a déjà réussi par le passé ce difficile exercice. Le Gouvernement sait que chacune et chacun comprendra les enjeux et la nécessité de pouvoir à nouveau se projeter sur la concrétisation de nouveaux projets financièrement stables dans la durée.

Le volet des investissements liés à l'arrivée de la ville de Moutier donnera lieu à l'actualisation de la planification.

Le Gouvernement invite le Parlement à prendre connaissance du présent projet de plan financier et la planification des investissements pour la période 2022-2026. L'arrêté d'approbation relatif au plan financier sera accompagné par la seconde partie, à savoir, la présentation du cadre général des mesures permettant de retrouver l'équilibre financier au plus tard dès 2026.

Il vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député.e.s, ses salutations les meilleures.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Nathalie Barthoulot
Présidente


Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'État

PLAN FINANCIER
POUR LA PERIODE 2022 – 2026

PLAN FINANCIER 2022 - 2026

(état : 12 août 2021)

	PLAN FINANCIER 2022		PLAN FINANCIER 2023		PLAN FINANCIER 2024		PLAN FINANCIER 2025		PLAN FINANCIER 2026	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
FONCTIONNEMENT										
Total des charges et revenus	984'856'300	954'199'800	1'004'333'500	961'404'600	1'016'511'100	968'739'300	1'027'398'300	986'434'000	1'039'493'200	1'006'383'500
Excédent de charges		30'656'500		42'928'900		47'771'800		40'964'300		33'109'700
INVESTISSEMENT (selon la planification détaillée)										
Total des dépenses et recettes	63'373'900	21'147'700	60'024'800	20'929'700	59'548'300	21'768'700	59'390'300	19'634'700	58'109'300	19'331'100
Investissements nets		42'226'200		39'095'100		37'779'600		39'755'600		38'778'200
FINANCEMENT										
Investissements nets	42'226'200		39'095'100		37'779'600		39'755'600		38'778'200	
Amortissements		30'901'000		31'908'400		32'724'000		33'396'800		34'093'700
Excédent de charges	30'656'500		42'928'900		47'771'800		40'964'300		33'109'700	
Insuffisance de financement (selon LFIN)		41'981'700		50'115'600		52'827'400		47'323'100		37'794'200
EVOLUTION DU BILAN										
Reports nets à l'actif (inv. nets - amort.)		11'325'200		7'186'700		5'055'600		6'358'800		4'684'500
Dette brute		458'351'400		503'858'600		552'686'900		595'929'800		631'582'600
Fortune nette		9'418		-28'596		-72'062		-108'639		-139'300
DEGRE D'AUTOFINANCEMENT (selon LFIN)		0.6%		-28.2%		-39.8%		-19.0%		2.5%

PLAN FINANCIER 2022-2026 DE FONCTIONNEMENT - RECAPITULATION PAR NATURE

(état : 12 août 2021; en milliers de francs)

		COMPTES			BUDGET	PLAN FINANCIER					VARIATION 2026/2022	
		2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026	En milliers	Taux annuel moyen
30	CHARGES DE PERSONNEL	265'179	269'858	264'860		268'534	269'264	271'038	272'720	275'978	7'444	0.7%
31	BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	76'946	74'366	80'626		79'850	79'362	79'873	81'618	85'510	5'660	1.7%
32	CHARGES D'ARMEMENT (uniquement Confédération)	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
33	AMORTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF	17'275	17'835	18'306		18'386	19'059	19'859	20'663	21'317	2'931	3.8%
34	CHARGES FINANCIERES	5'982	6'405	5'307		5'009	5'008	5'183	5'135	5'205	196	1.0%
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	10'479	11'525	9'489		11'069	15'392	14'780	14'859	14'648	3'579	7.3%
36	CHARGES DE TRANSFERT	462'443	500'366	483'633		485'789	499'448	508'703	515'054	519'211	33'422	1.7%
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	113'707	112'526	113'202		113'169	113'752	114'026	114'301	114'576	1'406	0.3%
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	4'000	0	0		0	0	0	0	0	0	
39	IMPUTATIONS INTERNES	923	1'838	1'628		3'049	3'049	3'049	3'049	3'049	0	0.0%
3	CHARGES	956'933	994'717	977'052		984'856	1'004'334	1'016'511	1'027'398	1'039'493	54'637	1.4%
40	REVENUS FISCAUX	362'350	347'351	330'190		335'397	340'261	342'953	351'403	359'832	24'435	1.8%
41	PATENTES ET CONCESSIONS	14'024	25'202	26'161		37'344	37'249	36'953	36'958	36'963	-382	-0.3%
42	TAXES	45'801	44'263	43'045		42'340	42'544	42'872	43'103	43'289	949	0.6%
43	REVENUS DIVERS	155	151	121		120	121	121	122	122	2	0.3%
44	REVENUS FINANCIERS	10'277	10'154	9'609		9'474	10'115	10'204	10'295	10'388	914	2.3%
45	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	7'807	9'238	11'233		9'878	9'876	9'874	9'872	11'600	1'721	4.1%
46	REVENUS DE TRANSFERT	400'992	407'205	406'157		402'520	403'531	407'780	416'425	425'658	23'138	1.4%
47	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	113'707	112'526	113'202		113'169	113'752	114'026	114'301	114'576	1'406	0.3%
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES	1'444	2'670	31'027		907	907	907	907	907	0	0.0%
49	IMPUTATIONS INTERNES	923	1'838	1'628		3'049	3'049	3'049	3'049	3'049	0	0.0%
4	REVENUS	957'480	960'596	972'374		954'200	961'405	968'739	986'434	1'006'384	52'184	1.3%
EXCEDENT DE CHARGES (-)/ DE REVENUS (+)		547	-34'121	-4'678		-30'657	-42'929	-47'772	-40'964	-33'110		

PLAN FINANCIER 2022 - 2026 - EVOLUTION DES INDICATEURS
(état : 12 août 2021)

Indicateurs (en milliers CHF ou %)	Frein endett.	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Budget 2021	Plan financier				
												2022	2023	2024	2025	2026
Résultat (- = déficit)		-7'143	-1'539	507	1'003	-7'445	-5'432	-1'294	547	-34'121	-4'678	-30'657	-42'929	-47'772	-40'964	-33'110
Insuffisance de financement (selon LFIN)		-6'505	-1'849	285	2'815	-1'220	1'498	-979	842	-34'425	-6'514	-41'982	-50'116	-52'827	-47'323	-37'794
Degré d'autofinancement (selon LFIN)	> 80%	82.8%	95.1%	100.8%	108.3%	95.7%	105.7%	96.9%	102.7%	-8.7%	80.1%	0.6%	-28.2%	-39.8%	-19.0%	2.5%
Investissements bruts		54'388	55'628	53'572	45'978	39'866	40'027	48'010	52'550	53'876	54'417	63'374	60'025	59'548	59'390	58'109
Investissements nets		37'843	37'874	36'919	34'034	28'523	26'129	31'970	31'664	31'660	32'756	42'226	39'095	37'780	39'756	38'778
Dette brute		286'226	307'126	329'739	317'716	316'836	329'500	350'444	364'800	377'368	416'653	458'351	503'859	552'687	595'930	631'583
Dette brute/recettes fiscales (sans taxe véhicules)	< 150%	100.7%	106.1%	107.7%	101.8%	103.9%	107.0%	111%	110.1%	119.3%	139.7%	151.2%	162.5%	176.8%	185.8%	192.1%
Intérêts passifs (couvertures swap en net)		5'649	4'916	6'473	6'717	6'888	6'718	6'241	5'575	5'383	5'021	4'712	4'710	4'885	4'837	4'907
Intérêts passifs/Recettes fiscales (sans taxe véhicules)		2.0%	1.7%	2.1%	2.2%	2.1%	2.0%	1.8%	1.7%	1.7%	1.5%	1.4%	1.4%	1.4%	1.4%	1.4%

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS
POUR LA PERIODE 2022 – 2026

PFI 2022-2026

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total

Récapitulation par département

	Montant net PFI	42'226'200	39'095'100	37'779'600	39'755'600	38'778'200	197'634'700
	<i>Dont dépenses</i>	63'373'900	60'024'800	59'548'300	59'390'300	58'109'300	300'446'600
	<i>Dont recettes</i>	-21'147'700	-20'929'700	-21'768'700	-19'634'700	-19'331'100	-102'811'900
	Montant net PFI Chancellerie d'Etat (CHA)	100'000	100'000	190'000	120'000	100'000	610'000
	<i>Dont dépenses</i>	100'000	100'000	190'000	120'000	100'000	610'000
	<i>Dont recettes</i>	-	-	-	-	-	-
	Montant net PFI Département de l'intérieur (DIN)	632'000	632'000	632'000	632'000	632'000	3'160'000
	<i>Dont dépenses</i>	732'000	732'000	732'000	732'000	732'000	3'660'000
	<i>Dont recettes</i>	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-500'000
	Montant net PFI Département de l'économie et de la santé (DES)	2'699'000	2'821'500	2'864'000	2'868'000	3'054'600	14'307'100
	<i>Dont dépenses</i>	7'080'000	7'140'000	7'185'000	7'140'000	7'140'000	35'685'000
	<i>Dont recettes</i>	-4'381'000	-4'318'500	-4'321'000	-4'272'000	-4'085'400	-21'377'900
	Montant net PFI Département de l'environnement (DEN)	30'536'800	30'611'300	30'617'300	32'365'300	31'980'300	156'111'000
	<i>Dont dépenses</i>	46'418'500	46'337'500	47'180'000	46'843'000	46'341'000	233'120'000
	<i>Dont recettes</i>	-15'881'700	-15'726'200	-16'562'700	-14'477'700	-14'360'700	-77'009'000
	Montant net PFI Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS)	8'173'400	4'700'300	3'356'300	3'680'300	3'011'300	22'921'600
	<i>Dont dépenses</i>	8'958'400	5'485'300	4'141'300	4'465'300	3'796'300	26'846'600
	<i>Dont recettes</i>	-785'000	-785'000	-785'000	-785'000	-785'000	-3'925'000
	Montant net PFI Département des finances (DFI)	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000
	<i>Dont dépenses</i>	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000
	<i>Dont recettes</i>	-	-	-	-	-	-

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Montant net PFI Chancellerie d'Etat (CHA)	100'000	100'000	190'000	120'000	100'000	610'000
	<i>Dont dépenses</i>	100'000	100'000	190'000	120'000	100'000	610'000
	<i>Dont recettes</i>	-	-	-	-	-	-
110	Secrétariat du Parlement	-	-	50'000	-	-	50'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	-	-	50'000	-	-	50'000
5060.00	<i>Equipement, mobilier</i>	-	-	50'000	-	-	50'000
120	Economat cantonal	100'000	100'000	140'000	120'000	100'000	560'000
	Véhicules, mobilier	100'000	100'000	140'000	120'000	100'000	560'000
5060.00	<i>Mobilier, équipements bureautique, vhc</i>	100'000	100'000	140'000	120'000	100'000	560'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total

Département de l'intérieur (DIN)

	Montant net PFI Département de l'intérieur (DIN)	632'000	632'000	632'000	632'000	632'000	3'160'000
	<i>Dont dépenses</i>	732'000	732'000	732'000	732'000	732'000	3'660'000
	<i>Dont recettes</i>	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-500'000

730	Police cantonale	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	3'000'000
	Equipement de police	160'000	160'000	160'000	160'000	160'000	800'000
5060.00	<i>Véhicules, équipements et appareils</i>	160'000	160'000	160'000	160'000	160'000	800'000
	Véhicules et équipement de véhicules	340'000	340'000	340'000	340'000	340'000	1'700'000
5060.00	<i>Véhicules, équipements et appareils</i>	340'000	340'000	340'000	340'000	340'000	1'700'000
	Matériel de communication	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
5060.00	<i>Véhicules, équipements et appareils</i>	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000

735	Section de la protection de la population et de la sécurité	32'000	32'000	32'000	32'000	32'000	160'000
	Matériel PCI	-	-	-	-	-	-
5060.00	<i>Mobilier, machines, véhicules</i>	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
6370.00	<i>Prélèvement sur Fonds contr.replacement</i>	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-500'000
	Equipement et matériel de protection de la population	32'000	32'000	32'000	32'000	32'000	160'000
5060.00	<i>Mobilier, machines, véhicules</i>	32'000	32'000	32'000	32'000	32'000	160'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total

Département de l'économie et de la santé (DES)

	Montant net PFI Département de l'économie et de la santé (DES)	2'699'000	2'821'500	2'864'000	2'868'000	3'054'600	14'307'100
	<i>Dont dépenses</i>	7'080'000	7'140'000	7'185'000	7'140'000	7'140'000	35'685'000
	<i>Dont recettes</i>	-4'381'000	-4'318'500	-4'321'000	-4'272'000	-4'085'400	-21'377'900
201	Clinique dentaire scolaire	-	-	45'000	-	-	45'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	-	-	45'000	-	-	45'000
5060.00	Mobilier, machines	-	-	45'000	-	-	45'000
305	Service de l'économie et de l'emploi	-454'500	-345'500	-340'500	-329'000	-141'900	-1'611'400
	Subventions	-454'500	-345'500	-340'500	-329'000	-141'900	-1'611'400
	Prêts LIM	-654'500	-645'500	-640'500	-629'000	-441'900	-3'011'400
	Prêts LIM	-654'500	-645'500	-640'500	-629'000	-441'900	-3'011'400
6420.00	Remboursement prêts LIM - communes	-306'000	-257'000	-256'000	-240'500	-240'400	-1'299'900
6440.00	Rembt prêts LIM - stés économie mixte	-319'500	-319'500	-319'500	-323'500	-136'500	-1'418'500
6450.00	Remboursement prêts LIM - privés	-29'000	-69'000	-65'000	-65'000	-65'000	-293'000
	Subventions d'investissement LPR	200'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'400'000
	Subventions d'investissements LPR	200'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'400'000
5650.00	Subventions d'investissements LPR	200'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'400'000
320	Service de l'économie rurale	3'153'500	3'167'000	3'159'500	3'197'000	3'196'500	15'873'500
	Prêts pour le développement rural	-46'500	-33'000	-40'500	-3'000	-3'500	-126'500
5450.00	Prêts de développement rural	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
6450.00	Remboursement prêts développement rural	-146'500	-133'000	-140'500	-103'000	-103'500	-626'500
	Génie rural	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	10'000'000
5650.00	Subv. à des tiers pour améliorations structurelles	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	10'000'000
5750.00	Subv. féd. améliorations structurelles redistrib.	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000	11'500'000
6700.00	Subv. fédérales pour amél. fonc. à red.	-2'300'000	-2'300'000	-2'300'000	-2'300'000	-2'300'000	-11'500'000
	Constructions rurales	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	4'500'000
5650.00	Subv. à des tiers pour améliorations structurelles	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	4'500'000
5750.00	Subv. féd. améliorations structurelles redistrib.	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	4'500'000
6700.00	Subv. fédérales pour amél. fonc. à red.	-900'000	-900'000	-900'000	-900'000	-900'000	-4'500'000
	Projets de développements régionaux agricoles	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
5650.00	Subv. à des tiers pour améliorations structurelles	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
5750.00	Subv. féd. améliorations structurelles redistrib.	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
6700.00	Subv. fédérales pour amél. fonc. à red.	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000	-1'500'000
	Fonds des améliorations foncières	-	-	-	-	-	-
5650.01	Dépenses à charge fds amél. foncières	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	100'000
6450.01	Remboursement de prêts fonds amél.foncières	-40'000	-	-	-	-	-40'000
6650.00	Recettes en fav fds amél. foncières	-40'000	-40'000	-40'000	-40'000	-40'000	-200'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total

Département de l'environnement (DEN)

	Montant net PFI Département de l'environnement (DEN)	30'536'800	30'611'300	30'617'300	32'365'300	31'980'300	156'111'000
	<i>Dont dépenses</i>	46'418'500	46'337'500	47'180'000	46'843'000	46'341'000	233'120'000
	<i>Dont recettes</i>	-15'881'700	-15'726'200	-16'562'700	-14'477'700	-14'360'700	-77'009'000
400	Service du développement territorial	728'500	-491'500	20'000	750'000	710'000	1'717'000
	Energie (subventions d'investissement)	980'000	-	-	-	-	980'000
	<i>Encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie</i>	980'000	-	-	-	-	980'000
	Subventions Programme Bâtiments	780'000	-	-	-	-	780'000
5670.01	Subv.assainissement et enc.énergétique	3'240'000	3'916'000	3'916'000	3'916'000	3'916'000	18'904'000
6300.00	Subventions fédérales	-2'460'000	-2'876'000	-2'876'000	-2'876'000	-2'876'000	-13'964'000
6370.00	Contributions du fonds du climat	-	-1'040'000	-1'040'000	-1'040'000	-1'040'000	-4'160'000
	Mesures cantonales complémentaires au Programme Bâtiments (motion 1325)	200'000	-	-	-	-	200'000
5670.01	Subv.assainissement et enc.énergétique	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	1'000'000
6370.00	Contributions du fonds du climat	-	-200'000	-200'000	-200'000	-200'000	-800'000
	Transports publics (subventions d'investissement)	-251'500	-491'500	20'000	750'000	710'000	737'000
	<i>Prêts améliorations techniques CI</i>	-511'500	-511'500	-	-	-	-1'023'000
6440.00	Remboursement prêts amél. technique CI	-511'500	-511'500	-	-	-	-1'023'000
	Subventions aux communes, infrastructures des transports publics	-	20'000	20'000	750'000	710'000	1'500'000
	Gare routière de Porrentruy	-	20'000	20'000	750'000	710'000	1'500'000
5620.00	Subv.aux communes infr.transp.publics	-	20'000	20'000	750'000	710'000	1'500'000
	Subvention ligne Delle-Belfort	260'000	-	-	-	-	260'000
	Réouverture ligne Delle-Belfort	260'000	-	-	-	-	260'000
5680.00	Réouverture ligne Delle-Belfort	260'000	-	-	-	-	260'000
410	Office de l'environnement	3'637'300	3'434'300	3'207'300	3'082'300	3'112'300	16'473'500
	Dessertes forestières	55'200	55'200	55'200	55'200	55'200	276'000
	Dessertes diverses	55'200	55'200	55'200	55'200	55'200	276'000
5010.00	Construction pistes à machines	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	400'000
6300.00	Subventions fédérales	-24'800	-24'800	-24'800	-24'800	-24'800	-124'000
	Acquisition de terrains, aménagement d'étangs et autres mesures	492'000	212'000	212'000	170'000	170'000	1'256'000
5020.00	Aménagement de cours d'eau/biodiversité	2'460'000	2'130'000	2'130'000	1'850'000	1'850'000	10'420'000
6300.00	Subventions fédérales	-1'968'000	-1'738'000	-1'738'000	-1'500'000	-1'500'000	-8'444'000
6370.00	Contributions du fonds du climat	-	-180'000	-180'000	-180'000	-180'000	-720'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	80'000	7'000	130'000	55'000	85'000	357'000
5060.00	Véhicules et appareils	80'000	7'000	130'000	55'000	85'000	357'000
	Subventions	3'010'100	3'160'100	2'810'100	2'802'100	2'802'100	14'584'500
	Subventions forêts et dangers et naturels	496'100	496'100	496'100	496'100	496'100	2'480'500
	Subv. cantonales forêts - CP	496'100	496'100	496'100	496'100	496'100	2'480'500
5620.00	Subventions aux communes	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	2'500'000
5720.00	Subv.féd.red.liées conventions-programme	1'234'000	1'234'000	1'234'000	1'234'000	1'234'000	6'170'000
6300.00	Subventions fédérales	-3'900	-3'900	-3'900	-3'900	-3'900	-19'500
6700.00	Subv.féd.à red.liées à conv.-programme	-1'234'000	-1'234'000	-1'234'000	-1'234'000	-1'234'000	-6'170'000
	Subventions nature et paysage	-	-	-	-	-	-
	Subventions nature	-	-	-	-	-	-
5720.00	Subv.féd.red.liées conventions-programme	1'064'800	1'064'800	1'064'800	1'064'800	1'064'800	5'324'000
6700.00	Subv.féd.à red.liées à conv.-programme	-1'064'800	-1'064'800	-1'064'800	-1'064'800	-1'064'800	-5'324'000
	Subventions eau	2'514'000	2'414'000	2'314'000	2'306'000	2'306'000	11'854'000
	Subventions eau potable	762'000	762'000	762'000	754'000	754'000	3'794'000
5620.00	Subventions aux communes	762'000	762'000	762'000	754'000	754'000	3'794'000
	Subventions épuration des eaux	280'000	280'000	280'000	280'000	280'000	1'400'000
5620.00	Subventions aux communes	280'000	280'000	280'000	280'000	280'000	1'400'000
5720.00	Subv.féd.red.liées conventions-programme	300'000	-	-	-	-	300'000
6700.00	Subv.féd.à red.liées à conv.-programme	-300'000	-	-	-	-	-300'000
	Subventions revitalisation des eaux	-	-	-	-	-	-
5720.00	Subv.féd.red.liées conventions-programme	702'500	702'500	702'500	702'500	702'500	3'512'500
6700.00	Subv.féd.à red.liées à conv.-programme	-702'500	-702'500	-702'500	-702'500	-702'500	-3'512'500
	Subventions ouvrages de protection crues	1'472'000	1'372'000	1'272'000	1'272'000	1'272'000	6'660'000
5620.00	Subventions aux communes	1'500'000	1'400'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000	6'800'000
5720.00	Subv.féd.red.liées conventions-programme	7'023'700	5'835'700	5'858'700	4'604'700	4'604'700	27'927'500
6300.00	Subventions fédérales	-28'000	-28'000	-28'000	-28'000	-28'000	-140'000
6700.00	Subv.féd.à red.liées à conv.-programme	-7'023'700	-5'835'700	-5'858'700	-4'604'700	-4'604'700	-27'927'500

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
	Autres subventions	-	250'000	-	-	-	250'000
	Subvention pour stand de tir de chasse	-	250'000	-	-	-	250'000
5620.00	Subventions aux communes	-	250'000	-	-	-	250'000
	Autres subv. féd. redistribuées	-	-	-	-	-	-
	Subv. féd.redistribuéés hors CP - OFROU	-	-	-	-	-	-
5720.00	Subv.féd.red.liées conventions-programme	106'500	-	-	-	-	106'500
6700.00	Subv.féd.à red.liées à conv.-programme	-106'500	-	-	-	-	-106'500
420	Section des constructions routières	12'831'000	13'850'000	13'415'000	13'353'000	12'518'000	65'967'000
	Aménagements routiers	2'833'000	3'232'000	4'297'000	4'315'000	4'550'000	19'227'000
	Aménagements de la H18	1'500'000	1'500'000	1'500'000	700'000	200'000	5'400'000
	H18, Le Noirmont - Le Boéchet, travaux	1'500'000	1'500'000	1'500'000	600'000	-	5'100'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	1'500'000	1'500'000	1'500'000	600'000	-	5'100'000
	Le Boéchet - Les Bois, études	-	-	-	100'000	200'000	300'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	100'000	200'000	300'000
	Itinéraires cyclables	415'000	450'000	300'000	570'000	30'000	1'765'000
	Itinéraires cyclables Ajoie	300'000	450'000	300'000	570'000	30'000	1'650'000
	Courtemaîche-Grandgourt	250'000	-	-	-	-	250'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	250'000	-	-	-	-	250'000
	Porrentruy - Courchavon	-	300'000	300'000	-	-	600'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	300'000	300'000	-	-	600'000
	Courchavon - Courtemaîche	-	-	-	550'000	-	550'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	550'000	-	550'000
	Bonfol - Frontière F (Pfetterhouse)	50'000	150'000	-	-	-	200'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	50'000	150'000	-	-	-	200'000
	Damvant - Réclère - Carrefour Roche d'Or	-	-	-	20'000	30'000	50'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	20'000	30'000	50'000
	Itinéraires cyclables Franches-Montagnes	115'000	-	-	-	-	115'000
	Les Breuleux - La Combe à la Biche - Le Cerneux-Veusil-Dessus - Frontière BE	40'000	-	-	-	-	40'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	40'000	-	-	-	-	40'000
	Les Emibois - Muriaux (participation)	75'000	-	-	-	-	75'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	75'000	-	-	-	-	75'000
	Aménagement routes cantonales	918'000	1'282'000	2'497'000	3'045'000	4'320'000	12'062'000
	Aménagement routes cantonales Ajoie	-	50'000	50'000	300'000	150'000	550'000
	Porrentruy, rue Merguin et carrefour Bellecroix	-	50'000	50'000	300'000	150'000	550'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	50'000	50'000	300'000	150'000	550'000
	Aménagement routes cantonales Vallée de Delémont	-	-	-	50'000	100'000	150'000
	RC250, Bourrignon, projet de traversée	-	-	-	50'000	100'000	150'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	50'000	100'000	150'000
	Aménagement routes cantonales agglomération de Delémont	898'000	912'000	1'727'000	1'425'000	2'300'000	7'262'000
	N°20, traversée de Courroux	448'000	112'000	-	-	-	560'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	800'000	200'000	-	-	-	1'000'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-352'000	-88'000	-	-	-	-440'000
	1.26A Traversée Nord-Sud de Courrendlin	-	100'000	1'200'000	1'200'000	1'000'000	3'500'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	170'000	2'060'000	2'060'000	1'710'000	6'000'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-	-70'000	-860'000	-860'000	-710'000	-2'500'000
	1.14a Itinéraire cyclable Gare Sud – Ballastière, Delémont	100'000	100'000	-	-	-	200'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	100'000	100'000	-	-	-	200'000
	1.16a Itinéraire cyclable Courroux – ZARD	-	-	-	-	50'000	50'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	-	60'000	60'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-	-	-	-	-10'000	-10'000
	1.36a Vies-Ste-Catherine, itinéraire vélos et piétons	250'000	-	-	-	-	250'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	250'000	-	-	-	-	250'000
	1.36b Route d'accès aux Prés-Roses depuis Courtételle	-	250'000	-	-	-	250'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	250'000	-	-	-	250'000
	1.47 Traversée de la localité, Rossemaison	-	-	-	-	100'000	100'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	-	130'000	130'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-	-	-	-	-30'000	-30'000
	2.14c Itinéraire cyclable entre route de Delémont et Courroux	50'000	50'000	177'000	-	-	277'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	50'000	50'000	177'000	-	-	277'000
	2.202 Itinéraire cyclable Châtillon – Rossemaison	50'000	300'000	350'000	-	-	700'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	50'000	300'000	350'000	-	-	700'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
	2.203 Sécurisation des cycles à l'entrée de Courtételle ouest	-	-	-	-	200'000	200'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	-	200'000	200'000
	2.205a Traversée de la localité, Develier, étape 1	-	-	-	-	50'000	50'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	-	50'000	50'000
	3.02a Nouvelle liaison de Mobilité Douce à l'est de Delémont	-	-	-	75'000	300'000	375'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	75'000	300'000	375'000
	1.22 Traversée de Vicques	-	-	-	50'000	100'000	150'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	50'000	100'000	150'000
	1.48 Itinéraire cyclable Courtételle - Châtillon par route communale	-	-	-	50'000	250'000	300'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	50'000	250'000	300'000
	3.42 Liaison des pistes cyclables au nord de Châtillon	-	-	-	50'000	250'000	300'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	50'000	250'000	300'000
	Aménagement routes cantonales Franches-Montagnes	-	-	-	50'000	250'000	300'000
	Saignelégier, rue de la Gruère	-	-	-	50'000	250'000	300'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	-	-	50'000	250'000	300'000
	Aménagement routes cantonales non attribuables à un district	20'000	320'000	720'000	1'220'000	1'520'000	3'800'000
	Acquisitions de terrains et études diverses	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	100'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	100'000
	PGEE - Mise en application des mesures proposées	-	200'000	500'000	1'000'000	1'300'000	3'000'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	200'000	500'000	1'000'000	1'300'000	3'000'000
	Delémont-Courgenay, itinéraire de délestage	-	100'000	200'000	200'000	200'000	700'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	-	120'000	250'000	250'000	250'000	870'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-	-20'000	-50'000	-50'000	-50'000	-170'000
	Maintenance routière	8'103'000	8'723'000	6'323'000	7'143'000	6'073'000	36'365'000
	Maintenance routière Ajoie	2'520'000	1'730'000	1'800'000	2'150'000	1'600'000	9'800'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	2'520'000	1'730'000	1'800'000	2'150'000	1'600'000	9'800'000
	Maintenance routière Vallée de Delémont	910'000	1'000'000	870'000	730'000	1'020'000	4'530'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	910'000	1'000'000	870'000	730'000	1'020'000	4'530'000
	Maintenance routière Franches-Montagnes	1'400'000	1'200'000	750'000	1'250'000	800'000	5'400'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	1'400'000	1'200'000	750'000	1'250'000	800'000	5'400'000
	Maintenance routière non attribuable à un district	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	5'000'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	5'000'000
	Ouvrages d'art (anciennement répartis dans les districts)	2'010'000	3'530'000	1'640'000	1'750'000	1'390'000	10'320'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	2'010'000	3'530'000	1'640'000	1'750'000	1'390'000	10'320'000
	Dangers naturels	263'000	263'000	263'000	263'000	263'000	1'315'000
5010.00	Aménagement du réseau routier	320'000	320'000	320'000	320'000	320'000	1'600'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-57'000	-57'000	-57'000	-57'000	-57'000	-285'000
	Assainissement bruit routier	255'000	255'000	255'000	255'000	255'000	1'275'000
5010.03	Assainissement du bruit routier	300'000	307'000	300'000	307'000	300'000	1'514'000
6300.00	Subv. féd. pour aménagement des routes	-45'000	-52'000	-45'000	-52'000	-45'000	-239'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	1'000'000	1'000'000	1'900'000	1'000'000	1'000'000	5'900'000
	Equipements et véhicules	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	5'000'000
5060.00	Equipements et véhicules	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	5'000'000
	Projet Polycom WEP 2030	-	-	900'000	-	-	900'000
5060.00	Equipements et véhicules	-	-	1'500'000	-	-	1'500'000
6340.00	Participation d'entreprises publiques	-	-	-600'000	-	-	-600'000
	Subventions d'investissements constructions routières	640'000	640'000	640'000	640'000	640'000	3'200'000
	Subventions aménagement de routes versées aux communes	540'000	540'000	540'000	540'000	540'000	2'700'000
	Subv. communes - aménagement routes	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	400'000
5620.00	Subv. aux communes aménagement routes	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	400'000
	Subv. communes - éclairage public	190'000	190'000	190'000	190'000	190'000	950'000
5620.00	Subv. aux communes aménagement routes	190'000	190'000	190'000	190'000	190'000	950'000
	Subv. communes - trottoirs	270'000	270'000	270'000	270'000	270'000	1'350'000
5620.00	Subv. aux communes aménagement routes	270'000	270'000	270'000	270'000	270'000	1'350'000
	Routes tiers bénéficiaires	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	400'000
5620.01	Subventions pour tiers bénéficiaires	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	400'000
	Subventions pour route internationale Lucelle Kloesterli	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	100'000
5680.00	Subventions route internationale Lucelle	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	100'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
421	SIN route nationale A16	45'000	108'500	-	-	-	153'500
	Participation cantonale à la construction A16	45'000	108'500	-	-	-	153'500
5010.00	Participation cantonale construction A16	45'000	108'500	-	-	-	153'500
422	SIN Centre d'entretien A16	-	-	50'000	-	-	50'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	-	-	50'000	-	-	50'000
5060.00	Equipements et véhicules	-	-	50'000	-	-	50'000
430	Section des bâtiments et des domaines	7'825'000	8'640'000	8'855'000	10'510'000	10'970'000	46'800'000
	Courtemelon, ateliers	-	60'000	-	-	-	60'000
	Remplacement de fenêtres	-	60'000	-	-	-	60'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	60'000	-	-	-	60'000
	Delémont, écoles commerciales	125'000	125'000	3'000'000	2'000'000	500'000	5'750'000
	Construction d'une salle de gymnastique triple polyvalente au sud des voies	125'000	125'000	3'000'000	2'000'000	500'000	5'750'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	125'000	125'000	3'000'000	2'000'000	500'000	5'750'000
	Delémont, centre professionnel	260'000	-	300'000	-	-	560'000
	Local infirmière	40'000	-	-	-	-	40'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	40'000	-	-	-	-	40'000
	Réaménagement appartement du concierge	-	-	300'000	-	-	300'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	300'000	-	-	300'000
	Aménagement d'une cuisine de démonstration (2ème partie)	100'000	-	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	-	-	-	-	100'000
	Assainissement et module des régulations	120'000	-	-	-	-	120'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	120'000	-	-	-	-	120'000
	Delémont, école de culture générale	100'000	300'000	-	-	-	400'000
	Pose portes coupe-feu = Compartimentage cage escaliers, solde des travaux	100'000	-	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	-	-	-	-	100'000
	Réfection Bloc sanitaires	-	300'000	-	-	-	300'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	300'000	-	-	-	300'000
	Delémont, Prés Roses / police	50'000	-	-	-	-	50'000
	Travaux liés à la sécurité	50'000	-	-	-	-	50'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	50'000	-	-	-	-	50'000
	Delémont, Prés Roses / regroupement MP-PJ	500'000	500'000	500'000	7'000'000	9'000'000	17'500'000
	Etudes et réalisation	500'000	500'000	500'000	7'000'000	9'000'000	17'500'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	500'000	500'000	500'000	7'000'000	9'000'000	17'500'000
	Delémont, nouvel établissement pénitentiaire (NEP)	-	600'000	800'000	500'000	1'000'000	2'900'000
	Etudes 2022-2026	-	600'000	800'000	500'000	1'000'000	2'900'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	600'000	800'000	500'000	1'000'000	2'900'000
	Delémont, maison Nouvion	-	-	-	80'000	-	80'000
	Remplacement fenêtres	-	-	-	80'000	-	80'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	-	80'000	-	80'000
	Delémont, Communance 45, OVJ	-	150'000	200'000	-	-	350'000
	Centrale photovoltaïque	-	-	100'000	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	100'000	-	-	100'000
	Aménagement pour archivage des plaques (Kardex)	-	-	100'000	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	100'000	-	-	100'000
	Réfection toiture plate (partie centrale)	-	150'000	-	-	-	150'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	150'000	-	-	-	150'000
	Delémont, Morépont E	150'000	-	-	-	-	150'000
	Redéploiement SPOP	150'000	-	-	-	-	150'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	150'000	-	-	-	-	150'000
	Delémont, St-Michel	100'000	-	-	-	-	100'000
	Redéploiement des UA	100'000	-	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	-	-	-	-	100'000
	Glovelier, Les Oeuchattes / dépôt de sel	50'000	-	-	-	-	50'000
	Réaménagement des locaux ateliers et sanitaires	50'000	-	-	-	-	50'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	50'000	-	-	-	-	50'000
	Saignelégier, rue de l'Hôpital	450'000	-	-	-	-	450'000
	Réfection de la partie carcérale	450'000	-	-	-	-	450'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	450'000	-	-	-	-	450'000
	Saignelégier, ancienne Préfecture	-	40'000	-	-	-	40'000
	Remplacement des fenêtres au nord et portes	-	40'000	-	-	-	40'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	40'000	-	-	-	40'000
	Saignelégier, ch. des Labours/dépôt sel	-	25'000	475'000	-	-	500'000
	Construction d'un 3ème silos à sel	-	25'000	475'000	-	-	500'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	25'000	475'000	-	-	500'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
	Porrentruy, Hôtel de Gléresse	50'000	-	-	-	-	50'000
	Portes intérieures coupe-feu (dernière étape)	50'000	-	-	-	-	50'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	50'000	-	-	-	-	50'000
	Porrentruy, Hôtel des Halles	200'000	150'000	-	-	-	350'000
	Aménagement des combles	100'000	-	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	-	-	-	-	100'000
	Réaménagement accueil-réception OCC	-	150'000	-	-	-	150'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	150'000	-	-	-	150'000
	Modernisation détection incendie	100'000	-	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	-	-	-	-	100'000
	Porrentruy, Villa Beucler	-	-	490'000	500'000	-	990'000
	Transformation du rez-de-chaussé	-	-	240'000	500'000	-	740'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	240'000	500'000	-	740'000
	Ascenseur/monte-charges MUSEUM + Mise aux normes PMR et ECA	-	-	250'000	-	-	250'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	250'000	-	-	250'000
	Porrentruy, Rte de Fontenais 23A, B, C	2'000'000	2'305'000	-	-	-	4'305'000
	CRC-Centre de recherches et de gestion des collections - travaux de construction	2'000'000	2'305'000	-	-	-	4'305'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	2'000'000	2'305'000	-	-	-	4'305'000
	Porrentruy, château/résidence, chancellerie, prison	580'000	100'000	-	-	240'000	920'000
	Réaménagement des caves en lien avec projet CRC_Jurassica	580'000	100'000	-	-	-	680'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	580'000	100'000	-	-	-	680'000
	Chancellerie, enveloppe extérieure	-	-	-	-	80'000	80'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	-	-	80'000	80'000
	Chancellerie, Tour du Coq, enveloppe extérieure	-	-	-	-	80'000	80'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	-	-	80'000	80'000
	Résidence, enveloppe extérieure	-	-	-	-	80'000	80'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	-	-	80'000	80'000
	Porrentruy, château/Princesse Christine	-	-	-	100'000	-	100'000
	Enveloppe extérieure	-	-	-	100'000	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	-	100'000	-	100'000
	Porrentruy, château/tour trésor/Lupach	-	-	80'000	-	-	80'000
	Enveloppe extérieure	-	-	80'000	-	-	80'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	80'000	-	-	80'000
	Porrentruy, Lycée/bâtiment principal	-	70'000	480'000	-	-	550'000
	Réfection de la salle A1	-	30'000	220'000	-	-	250'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	30'000	220'000	-	-	250'000
	Réfection des locaux sanitaires	-	40'000	260'000	-	-	300'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	40'000	260'000	-	-	300'000
	Porrentruy, Lycée/Eglise des Jésuites	1'000'000	-	-	-	-	1'000'000
	Réfection façades	1'000'000	-	-	-	-	1'000'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	1'000'000	-	-	-	-	1'000'000
	Porrentruy, salles de gym du Banné	-	150'000	-	-	-	150'000
	Transformation fitness au sous-sol	-	150'000	-	-	-	150'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	150'000	-	-	-	150'000
	Porrentruy, école prof. commerciale	300'000	2'000'000	1'200'000	-	-	3'500'000
	Transformations pour DIVCOM, y c. améliorations énergétiques	300'000	2'000'000	1'200'000	-	-	3'500'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	300'000	2'000'000	1'200'000	-	-	3'500'000
	Porrentruy, centre professionnel	500'000	1'000'000	1'030'000	30'000	30'000	2'590'000
	Solde réaménagement 1er étage (dernière étape)	200'000	1'000'000	1'000'000	-	-	2'200'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	200'000	1'000'000	1'000'000	-	-	2'200'000
	Agrandissement laboratoire chimie	300'000	-	-	-	-	300'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	300'000	-	-	-	-	300'000
	Equipements électriques + informatiques (prises) des salles de théorie (env. 30 classes)	-	-	30'000	30'000	30'000	90'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	30'000	30'000	30'000	90'000
	Centre prof./salle/rest.scol/Bât.A	900'000	100'000	-	-	-	1'000'000
	Réfection sol halle de gymnastique	-	100'000	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	100'000	-	-	-	100'000
	Réfection des toitures plates (y c. isolation complémentaire et lanterneaux)	900'000	-	-	-	-	900'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	900'000	-	-	-	-	900'000
	Porrentruy, centre sportif des Tilleuls	45'000	-	-	-	-	45'000
	Remplacement des boilers (2x 2'000 litres)	45'000	-	-	-	-	45'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	45'000	-	-	-	-	45'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
	Porrentruy, bâtiment Onivia	-	-	-	-	50'000	50'000
	Réfection façades bâtiment historique et transformations pour gestion des collections	-	-	-	-	50'000	50'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	-	-	50'000	50'000
	Porrentruy, imp. de la Prairie / OVJ	-	150'000	-	-	-	150'000
	Réfection d'une piste d'expertises	-	150'000	-	-	-	150'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	150'000	-	-	-	150'000
	St-Ursanne, Champs-Fallat 12	40'000	160'000	-	-	-	200'000
	Aménagement garage pour places de travail	40'000	160'000	-	-	-	200'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	40'000	160'000	-	-	-	200'000
	St-Ursanne, Champs-Fallat/dépôt/garage	25'000	225'000	-	-	-	250'000
	Locaux pour archives	25'000	225'000	-	-	-	250'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	25'000	225'000	-	-	-	250'000
	St-Ursanne, four à chaux/bureaux/usine	-	80'000	-	-	-	80'000
	Monte-charges (mise aux normes)	-	80'000	-	-	-	80'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	80'000	-	-	-	80'000
	Alle, arsenal cantonal	-	100'000	-	-	-	100'000
	Remplacement du monte-charges	-	100'000	-	-	-	100'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	100'000	-	-	-	100'000
	Divers	400'000	250'000	300'000	300'000	150'000	1'400'000
	Entretien lourd	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
	Traitements préventifs charpentes divers bâtiments (capricorne)	100'000	100'000	-	-	-	200'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	100'000	100'000	-	-	-	200'000
	LA GRUERE, centre d'accueil et places de stationnement, réalisation projet en étape selon résultat concours	-	-	150'000	150'000	-	300'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	-	-	150'000	150'000	-	300'000
	Sécurisation des bâtiments de l'Etat	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	250'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	250'000
	Regroupement de l'Office des poursuites et faillites	150'000	-	-	-	-	150'000
5040.00	Construction/transformation de bâtiments	150'000	-	-	-	-	150'000
770	Service de l'informatique	5'470'000	5'070'000	5'070'000	4'670'000	4'670'000	24'950'000
	Portefeuille socle technologique	1'400'000	1'400'000	1'400'000	1'300'000	1'300'000	6'800'000
5060.00	Equipements et appl. informatiques	1'400'000	1'400'000	1'400'000	1'300'000	1'300'000	6'800'000
	Portefeuille middleware	130'000	130'000	130'000	110'000	110'000	610'000
5060.00	Equipements et appl. informatiques	130'000	130'000	130'000	110'000	110'000	610'000
	Portefeuille workplace	210'000	210'000	210'000	210'000	210'000	1'050'000
5060.00	Equipements et appl. informatiques	210'000	210'000	210'000	210'000	210'000	1'050'000
	Portefeuille digitalisation	2'800'000	2'800'000	2'800'000	2'600'000	2'600'000	13'600'000
5060.00	Equipements et appl. informatiques	2'800'000	2'800'000	2'800'000	2'600'000	2'600'000	13'600'000
	Portefeuille cyberadministration	530'000	530'000	530'000	450'000	450'000	2'490'000
5060.00	Equipements et appl. informatiques	530'000	530'000	530'000	450'000	450'000	2'490'000
	Portefeuille hébergement pour tiers	400'000	-	-	-	-	400'000
	Bracelets électroniques	400'000	-	-	-	-	400'000
5060.00	Equipements et appl. informatiques	400'000	-	-	-	-	400'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS)							
	Montant net PFI Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS)	8'173'400	4'700'300	3'356'300	3'680'300	3'011'300	22'921'600
	Dont dépenses	8'958'400	5'485'300	4'141'300	4'465'300	3'796'300	26'846'600
	Dont recettes	-785'000	-785'000	-785'000	-785'000	-785'000	-3'925'000
500	Service de l'enseignement	2'495'000	2'600'000	1'520'000	1'900'000	1'400'000	9'915'000
	Informatique SEN	395'000	500'000	420'000	300'000	300'000	1'915'000
	Plan d'action numérique jurassien de la formation	395'000	500'000	420'000	300'000	300'000	1'915'000
5060.00	Mobilier et équipement	395'000	200'000	120'000	-	-	715'000
5620.00	Subv.aux communes constr./transf. écoles	-	300'000	300'000	300'000	300'000	1'200'000
	Constructions scolaires	2'100'000	2'100'000	1'100'000	1'600'000	1'100'000	8'000'000
	Subventions aux communes pour installations scolaires	2'100'000	2'100'000	1'100'000	1'600'000	1'100'000	8'000'000
5620.00	Subv.aux communes constr./transf. écoles	2'100'000	2'100'000	1'100'000	1'600'000	1'100'000	8'000'000
515	Service de la formation postobligatoire	660'000	464'000	422'000	425'000	406'000	2'377'000
	Informatique SFP	230'000	464'000	422'000	425'000	406'000	1'947'000
	Plan d'action numérique jurassien de la formation	230'000	464'000	422'000	425'000	406'000	1'947'000
5060.00	Mobilier et équipement	230'000	464'000	422'000	425'000	406'000	1'947'000
	Prêts d'études	-	-	-	-	-	-
	Prêts d'études transformables	-	-	-	-	-	-
	Prêts d'études transformables	-	-	-	-	-	-
5470.00	Prêts d'études transformables	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
6470.00	Transformations de prêts d'études	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000	-1'500'000
	Prêts d'études remboursables	-	-	-	-	-	-
	Prêts d'études remboursables	-	-	-	-	-	-
5470.01	Prêts d'études remboursables	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000
6470.01	Remboursements de prêts d'études	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000	-300'000
	Subventions aux organ. privés sans but lucratif (investissement)	430'000	-	-	-	-	430'000
	Subvention en faveur de l'Ecole jurassienne du métal	430'000	-	-	-	-	430'000
5660.02	Subv. en faveur de l'Ecole jurassienne du métal	430'000	-	-	-	-	430'000
520	Office de la culture	365'000	356'000	325'000	300'000	320'000	1'666'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	65'000	56'000	25'000	-	20'000	166'000
5060.00	Mobilier, équipement	65'000	56'000	25'000	-	20'000	166'000
	Monuments historiques	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
	Subventions cant. pour rénovations des monuments	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
5620.00	Subv.cant.rénovations monuments	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	1'500'000
5720.00	Subv. féd.redistribuées p./monuments	425'000	425'000	425'000	425'000	425'000	2'125'000
6700.00	Subv. féd. p./monuments à redistribuer	-425'000	-425'000	-425'000	-425'000	-425'000	-2'125'000
530	Office cantonal des sports	3'838'100	465'000	274'000	240'000	70'000	4'887'100
	Subventions aux installations sportives régionales	3'838'100	465'000	274'000	240'000	70'000	4'887'100
	Régionalisation des stands de tir, programme d'amélioration et de rénovation	100'000	100'000	180'000	-	-	380'000
5620.00	Subventions aux installations sportives	100'000	100'000	180'000	-	-	380'000
	Centre de loisirs des Franches-Montagnes, programme d'amélioration et rénovation des installations sportives	1'145'800	10'000	94'000	240'000	-	1'489'800
5620.00	Subventions aux installations sportives	1'145'800	10'000	94'000	240'000	-	1'489'800
	Patinoire couverte de Porrentruy, rénovation et amélioration	2'592'300	300'000	-	-	-	2'892'300
5620.00	Subventions aux installations sportives	2'592'300	300'000	-	-	-	2'892'300
	Porrentruy, piscine de plein air, rénovation et amélioration	-	55'000	-	-	-	55'000
5620.00	Subventions aux installations sportives	-	55'000	-	-	-	55'000
	Delémont, piscines, programme d'amélioration et de rénovation	-	-	-	-	70'000	70'000
5620.00	Subventions aux installations sportives	-	-	-	-	70'000	70'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total
541	Division lycéenne	83'300	83'300	83'300	83'300	83'300	416'500
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	83'300	83'300	83'300	83'300	83'300	416'500
5060.00	Equipement de salles	83'300	83'300	83'300	83'300	83'300	416'500
542	Division technique	480'000	480'000	480'000	480'000	480'000	2'400'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	480'000	480'000	480'000	480'000	480'000	2'400'000
5060.00	Equipement de salles	480'000	480'000	480'000	480'000	480'000	2'400'000
543	Division artisanale	82'000	82'000	82'000	82'000	82'000	410'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	82'000	82'000	82'000	82'000	82'000	410'000
5060.00	Equipement de salles	82'000	82'000	82'000	82'000	82'000	410'000
544	Division commerciale	110'000	110'000	110'000	110'000	110'000	550'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	110'000	110'000	110'000	110'000	110'000	550'000
5060.00	Equipement de salles	110'000	110'000	110'000	110'000	110'000	550'000
545	Division Santé-Social-Arts	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000
5060.00	Equipement de salles	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	300'000

N°	Intitulé	Plan financier					
		2022	2023	2024	2025	2026	Total

Département des finances (DFI)

	Montant net PFI Département des finances (DFI)	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000
	<i>Dont dépenses</i>	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000
	<i>Dont recettes</i>	-	-	-	-	-	-
740	Office des véhicules	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000
	Véhicules, équipements, machines, mobilier	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000
5060.00	Véhicules et appareils	85'000	230'000	120'000	90'000	-	525'000